

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour obtenir votre licence sportive et/ ou arbitre. Il ne doit pas être renvoyé par le licencié à l'A.S (secret médical).

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous ressenti des douleurs au niveau de la colonne vertébrale (cervicales, dorsales, lombaires) ?		
4) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
5) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
6) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
7) Avez-vous été arrêté pour suspicion de commotion cérébrale ou pensez-vous avoir subi une commotion cérébrale ?		
8) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
9) Un membre de votre famille a-t-il présenté une maladie cardiaque grave avant l'âge de 50 ans ? (Arrêt cardiaque, infarctus, stent, pontage, pose défibrillateur, pacemaker).		
10) Présentez-vous une myopie supérieure à 6 dioptries, une fragilisation acquise du globe oculaire ou un œil unique ?		
11) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
12) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
13) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir pour participer aux sports sans contrainte particulière [boxe(s) plein contact, taekwondo combat, tir, karting, pentathlon, biathlon].

Il vous faudra attester, lors du renseignement de la fiche individuelle d'inscription, avoir répondu NON à toutes les questions.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir pour obtenir votre licence sportive.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION « FORMULAIRE SANTE » 2025-2026

Je soussigné.e

- Souhaite pratiquer des activités physiques et sportives « sans contraintes particulières » (à l'exclusion de la boxe française et du taekwondo combat) dans le cadre de l'Association Sportive de l'ENS de Lyon.
- Atteste avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé « QS sport ».

Lyon, le

Signature



DE NON-CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU SPORT EN COMPÉTITION

Le certificat médical mentionné aux articles L. 231-2 et L. 231-2-1 du Code du Sport permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionné, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines.

Je soussigné(e) Docteur en médecine,

Après avoir examiné ce jour

Madame ou Monsieur

Né(e) le / /

Certifie que son état de santé actuel ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition, lors des épreuves organisées par la FF Sport U, **hormis dans celui ou ceux rayé(s) ci-dessous.**

Sports à contraintes particulières (certificat médical obligatoire tous les ans)*

- | | |
|--|----------------------|
| - Boxe(s) Combat, plein contact (Boxe Anglaise, Kick Boxing Low kick et K1 Style) | - Tir sportif |
| - Taekwondo Combat | - Biathlon |
| - Pentathlon | |

Sports collectifs sans contrainte particulière**

- | | |
|---------------------------|---|
| Basketball - Basket 3x3 | Baseball - Softball |
| Cheerleading | Football Américain |
| Football- Futsal | Handball - Beach Handball |
| Hockey | Rugby(s) (XV, X, 7, XIII, sans contact) |
| Ultimate - Beach Ultimate | Volley - Beach-volley |
| Water-polo | |

Sports individuels sans contrainte particulière**

- | | |
|--|--|
| Athlétisme - Courses hors stade | Karaté |
| Aviron (en ligne, longue distance, de mer, indoor) | Karting |
| Baby-Foot | Kick Boxing Light |
| Badminton | Lutte- Sambo sportif - Beach Wrestling |
| Billard | Nage avec palmes |
| Boxe éducative Assaut | Natation - Natation artistique - Natation en eau libre |
| Bowling | Pancrace assaut |
| Bridge | Patinage artistique et de vitesse |
| Canoë-kayak | Pelote basque |
| Course d'Orientation | Pétanque |
| Cyclisme - VTT - BMX | Roller hockey |
| Danse (toutes formes) | Sauvetage sportif |
| Esport | Savate Boxe Française Assaut |
| Échecs | Skateboard - Trotinette |
| Équitation | Ski - Snowboard (toutes formes) |
| Escalade | Squash |
| Escrime | Surf - Stand Up Paddle |
| Fitness | Taekwondo Poomsae |
| Fléchettes | Tennis - Padel - Beach Tennis |
| Force Athlétique | Tennis de table |
| Golf | Tir à l'arc |
| Gymnastiques : Artistique, GR, Team Gym, Trampoline, | Triathlon et Disciplines enchainées : [Bike & Run, Duathlon, |
| Parkour Gym. | Raids multisports, Swimrun, Tri-relais] |
| Haltérophilie - Musculation | Voile - Kite Surf |
| Judo-Ju-Jitsu-Ne Waza | |

Autres (à préciser par le médecin) :

Date :

Signature et Cachet :

(*) Sports dits, selon le Code du Sport, « à contraintes particulières » : disciplines pour lesquelles la délivrance ou le renouvellement de la licence sont soumis à la production d'un certificat médical **datant de moins d'un an.**

(**) **Pour toutes les autres disciplines (dites « sans contrainte particulière »), la délivrance d'une licence sportive est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif.** Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant **de moins de 6 mois.**